



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier de presse

PLAN NATIONAL DE RÉSORPTION DES DÉCHARGES LITTORALES PRÉSENTANT DES RISQUES DE RELARGAGE DE DÉCHETS EN MER

18 février 2022



W E O C F A

S U M M I T



ONE OCEAN
SUMMIT

Bérangère Abba
secrétaire d'État à la Biodiversité

La présence sur le littoral français d'anciennes décharges en front de mer constitue une menace environnementale majeure.

Le réchauffement climatique provoquant une hausse du niveau de la mer et une érosion rapide du trait de côte, accélère le risque de relargage de déchets en mer.

Lors du One Ocean Summit à Brest, en février 2022, le président de la République, Emmanuel Macron, a pris plusieurs engagements pour lutter contre la pollution des océans, dont celui de résorber, en dix ans, les 55 décharges littorales françaises présentant, à court terme, le plus fort risque de déversement de déchets en mer.

Dès 2022, l'État sera aux côtés des collectivités pour réhabiliter ces décharges et renaturer ces sites, avec trois premiers chantiers de traitement des décharges de Dollemard en Seine-Maritime, Fouras - Pré-Magnou en Charente-Maritime et l'Anse Charpentier en Martinique.

Conscients de l'urgence à intervenir sur ces sites fortement exposés aux risques de submersion marine et d'érosion du trait de côte, nous nous engageons aujourd'hui dans un programme décennal complet de résorption de ces décharges littorales.

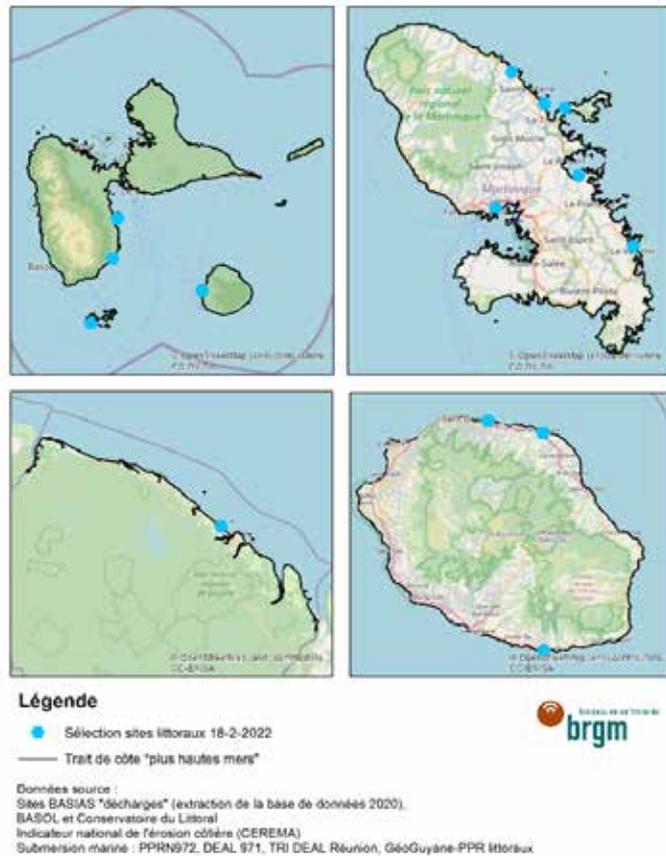


55

décharges littorales
situées à moins de
100 mètres du trait de
côte et soumises aux aléas
érosion et/ou submersion
marine



Inventaire des décharges littorales dans les DROM situées à moins 100 m du trait de côte, exposées aux aléas submersion marine et/ou érosion. Version 18-2-2022





Méthodologie et résultat de l'inventaire réalisé par le BRGM

L'inventaire n'a pas vocation à identifier les dépôts sauvages de déchets. On s'intéresse ici au cas des anciennes décharges brutes (communales ou non) dont les déchets ont pu être recouverts et dont on a pu perdre la trace.

Pour identifier les décharges potentiellement les plus exposées parmi les anciennes décharges historiques géolocalisées, le BRGM a croisé différentes bases de données cartographiques sous un système d'information géographique en considérant :

- Les décharges à moins de 100 m du trait de côte ;
- Puis parmi celles-ci, celles situées dans une zone soumise à érosion (exemple d'une falaise en recul) ou dans une zone potentielle de submersion marine (exemple de submersion dans la partie arrière des dunes).

Il ressort de cet inventaire que 55 décharges, situées à moins de 100 mètres du bord de mer sont soumises à des aléas de submersion marine ou d'érosion, occasionnant des risques avérés de relargage dans l'environnement de déchets ménagers ou industriels.

L'inventaire est disponible sur le site de Géorisques au lien suivant : <https://www.georisques.gouv.fr>.

Actualisation de l'inventaire

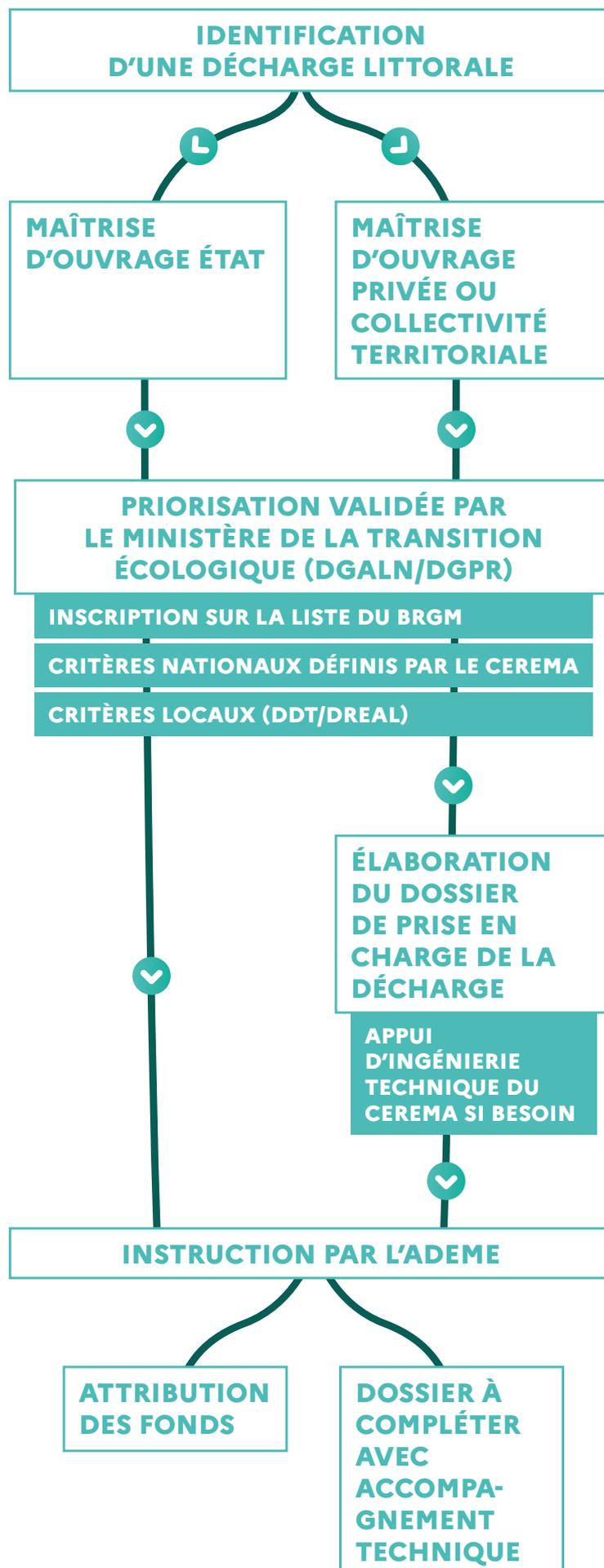
Cet inventaire n'est pas exhaustif et sera évolutif. Il sera notamment possible pour les maires ou associations de protection de la nature de signaler aux préfets des décharges littorales abandonnées présentant des risques de relargage de déchets en mer et toutes les informations utiles sur l'état des sites.

Le BRGM analysera en fonction de ces éléments le caractère prioritaire ou non de leur résorption du point de vue du risque.

Dispositif d'accompagnement de l'État

Ce dispositif s'appuie sur deux établissements du ministère de la Transition écologique :

- le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) apportera gratuitement son expertise aux collectivités concernées, pour les assister dans la conception des projets de résorption.
- L'État apportera un soutien financier pour la réalisation des études et travaux à hauteur de 50 % maximum du coût de l'opération via un fonds dédié porté par l'Ademe (Agence de la transition écologique), doté de 30 M€ pour l'année 2022.



Liste des décharges littorales à risques de relargage de déchets en mer soumises aux aléas érosion et/ou submersion marine

NOM USUEL	COMMUNE	DÉPARTEMENT
Décharge de Codole	Vescovato	Haute-Corse (2B)
Non précisé	Antibes	Alpes-Maritimes (06)
Décharge d'Hérouville-Saint- Clair	Hérouville-Saint-Clair	Calvados (14)
Décharge de Pré Magnou	Fouras	Charente-Maritime (17)
Décharge de la Fosse Eyrand	Erquy	Côtes-d'Armor (22)
Décharge des Grèves de Fontreven	Hillion	Côtes-d'Armor (22)
Décharge des Grèves du Pont du Gué Plat	Hillion	Côtes-d'Armor (22)
Décharge de la Roche	Lancier	Côtes-d'Armor (22)
Décharge du Billec	Paimpol	Côtes-d'Armor (22)
Décharge du Port à la Duc	Frehel	Côtes-d'Armor (22)
Décharge de Prat Saint Christophe	Ploubezre	Côtes-d'Armor (22)
Décharge communale de Pouldouran	Pouldouran	Côtes-d'Armor (22)
Décharge de la Grève des Courses	Saint-Brieuc	Côtes-d'Armor (22)
Décharge des Grands Marais	Saint-Jacut-de-La-Mer	Côtes-d'Armor (22)
Décharge des Cloissiaux	Saint-Jacut-de-La-Mer	Côtes-d'Armor (22)
Décharge communale de Saint-Jacut-de-la-Mer	Saint-Jacut-de-La-Mer	Côtes-d'Armor (22)
Décharge communale de Treguier	Treguier	Côtes-d'Armor (22)
Décharge communale de Berville-sur-Mer	Berville-sur-Mer	Eure (27)
Décharge communale du Faou	Le Faou	Finistère (29)
Décharge de la Plage du Steir	Penmarch	Finistère (29)
Décharge de Toul an Ouch'	Plougoum	Finistère (29)
Décharge du Rheun	Plouneour-Trez	Finistère (29)
Décharge de l'Île Chevalier	Pont-L'abbé	Finistère (29)
Décharge de Tartifume	Bègles	Gironde (33)
Décharge communale de Sète	Sète	Hérault (34)
Décharge des Salins de Villeroy	Sète	Hérault (34)
Décharge du Duguen	Cancale	Ille-et-Vilaine (35)
Décharge communale de Saint-Brévin-les-Pins	Saint-Brévin-Les-Pins	Loire-Atlantique (44)
Décharge de Trignac	Trignac	Loire-Atlantique (44)

NOM USUEL	COMMUNE	DÉPARTEMENT
Décharge de Réthoville	Vicq-sur-Mer	Manche (50)
Décharge de Gavres	Gavres	Morbihan (56)
Décharge de Saint Goustan	Theix	Morbihan (56)
Décharge de Kermain	Vannes	Morbihan (56)
Dépôt de Caillette	Calais	Pas-de-Calais (62)
Décharge de Oye-Plage	Oye-Plage	Pas-de-Calais (62)
Décharge de Canet-En-Roussillon	Canet-En-Roussillon	Pyrenées-Orientales (66)
Décharge communale de Berneval-le-Grand	Berneval-Le-Grand	Seine-Maritime (76)
Décharge de Dollemard	Le Havre	Seine-Maritime (76)
Décharge communale de Sainte Marguerite-sur-Mer	Sainte-Marguerite-sur-Mer	Seine-Maritime (76)
Décharge communale du Tréport	Le Tréport	Seine-Maritime (76)
Décharge communale de la Faute-sur-Mer	La Faute-sur-Mer	Vendée (85)
Décharge de Capesterre-Belle- Eau	Capesterre Belle Eau	Guadeloupe (971)
Décharge de Grand-Bourg	Grand Bourg	Guadeloupe (971)
Décharge de Goyave	Goyave	Guadeloupe (971)
Décharge de Terre Bas	Terre de Bas	Guadeloupe (971)
Décharge de La Trompeuse	Fort de France	Martinique (972)
Décharge du Quartier Reynoir	Le Robert	Martinique (972)
Décharge de l'Anse Charpentier	Sainte-Marie	Martinique (972)
Décharge de Fond Cérémeaux	La Trinité	Martinique (972)
Décharge de l'Anse à Dièque	La Trinite	Martinique (972)
Décharge de Château Paille	Le Vauclin	Martinique (972)
Décharge de Macouria (CCCL)	Macouria	Guyane (973)
Décharge de La Jamaïque	Saint-Denis	La Réunion (974)
Décharge d'OM de La Caverne aux Hirondelles	Saint-Joseph	La Réunion (974)
Station de transit d'ordures ménagères de Sainte-Suzanne	Sainte-Suzanne	La Réunion (974)



LUTTE CONTRE LES RISQUES
DE POLLUTION EN MER

Dix ans pour résorber les décharges littorales à risques

Pourquoi trouve-t-on des décharges anciennes sur le littoral français ?

Avant la mise en place, dans les années 70, des premières lois relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement, les déchets ménagers et industriels étaient envoyés dans des décharges à proximité de leur production. Alors que le droit de l'environnement progressait (loi littoral, réglementation sur les déchets), ces décharges ont été progressivement interdites, et les anciens sites fermés, certains abandonnés. Parfois éloignées de plusieurs centaines de mètres de la mer, la hausse des océans et l'érosion côtière a provoqué le recul du trait de côte. En conséquence, certaines décharges se trouvent aujourd'hui directement sur le bord de mer. À chaque tempête, elles menacent de rejeter dans les océans les déchets accumulés.

Pourquoi les décharges littorales historiques présentent-elles des dangers pour l'environnement ?

La présence sur le littoral de décharges anciennes constitue une menace environnementale dans le contexte du changement climatique : en effet, du fait de l'érosion du trait de côte ou de phénomènes de submersion marine, le risque de relargage en mer de déchets, notamment plastiques, est de plus en plus important.

Dès 2022, traitement de trois sites prioritaires

FOCUS SUR

la décharge de Dollemard

L'ancienne décharge de Dollemard, localisée en périphérie Nord de la commune du Havre, comprend quatre sites en bord de falaise surplombant la mer, exploités à partir des années 1960 par quatre sociétés de BTP. Ces sites avaient pour vocation de stocker des déchets inertes par déversement : ces déchets (terres, gravats, plastiques, métaux et caoutchouc), dont le volume est estimé entre 300 000 à 400 000 m³, se situent aujourd'hui en pied de falaise, sur un linéaire d'environ 1 km. L'impact majeur sur l'environnement est provoqué par la reprise des déchets par la mer, particulièrement lors d'épisodes de tempêtes, comme ce fut le cas en 2018 avec la tempête Eleanor.

En 2000, l'exploitation a été interdite définitivement par un arrêté préfectoral de suppression d'activité et de remise en état des sites. Le projet de réhabilitation est porté par la ville du Havre depuis une dizaine d'années dans le cadre d'une démarche d'ensemble d'aménagement et de valorisation du plateau et des falaises de Dollemard, qui comporte de nombreux enjeux environnementaux patrimoniaux : site Natura 2000, domaine protégé du Conservatoire du littoral, proximité d'un site classé, espèces et habitats protégés et patrimoniaux, et proximité du milieu marin.

Suite à un chantier test de tri des déchets réalisé en 2021, de nombreux enseignements ont pu être tirés sur la nature des déchets et sur les modalités techniques de traitement de la décharge (accès, tri sur place, évacuation). La prochaine étape est l'élaboration, au printemps 2022, par les différents acteurs de 4 à 5 scénarios de plan de gestion à long terme pour définir les solutions opérationnelles de réhabilitation du site.

FOCUS SUR

la décharge de Fouras Pré-Magnou

Ce projet de dépollution et de renaturation de l'ancienne décharge de Pré Magnou sur la Commune de Fouras (Charente-Maritime) est exem-

plaire, puisqu'il s'agit de stopper à la source une pollution qui impacte les milieux naturels marins et littoraux (dont la réserve naturelle nationale du Marais d'Yves) et le bassin ostréicole, puis de rendre le site à l'état naturel.

Ce site d'environ 2 hectares jouxtera l'extension de la réserve naturelle nationale du Marais et de la Baie d'Yves qui est en cours. Les travaux pourraient débuter dès l'été 2022.

FOCUS SUR

la décharge de l'Anse Charpentier

Jusqu'à la fin des années 1970, les communes du Nord de la Martinique déversaient leurs ordures en forêt domaniale du littoral à Sainte-Marie. Cette pratique a cessé suite à la création du centre de traitement des déchets de l'île (Basse Pointe). La surface de cette décharge, à l'époque en retrait par rapport au trait de côte, est de 0,75 hectares environ pour un volume de déchets, de nature diverse, estimé à 10 000 m³.

Compte tenu du recul du trait de côte, le site est aujourd'hui soumis à l'érosion du littoral, bien que la décharge soit à 4 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le relargage des déchets dans la mer est ainsi aujourd'hui visible sur la plage de Sainte-Marie, alors que cette plage est fréquentée (surfers, point de vue, proximité d'un restaurant renommé, sentier littoral nord-atlantique) et qu'elle est le plus grand site de ponte pour la tortue Luth, espèce nationale protégée et classée comme vulnérable sur la liste rouge des espèces en voie de disparition par l'UICN.

Un projet de réhabilitation, porté par l'EPCI CAP Nord, est en cours de réalisation. Il portera sur :

- L'enlèvement des 10 000m³ de déchets après tri et traitement ;
- La renaturation du site : apport de terre végétale, remodelage, restauration du cheminement du sentier du littoral nord-atlantique, re-végétalisation et implantation de nouvelles infrastructures d'accueil du public.



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*